

Les Stratégies et Actions Envisagées

K. Bentabak, A. Graba

Service de Chirurgie et de Transplantation Hépatique

EHS, Centre Pierre et Marie Curie, Alger

Algérie

Encadrement juridique des greffes d'organes, de tissus et de cellules

- La Loi 85-05 de 1985 sur la promotion et la protection de la santé définit les règles pour le donneur vivant et instaure le consentement explicite pour le donneur en état de mort encéphalique.
- La loi 90-17 de 1990 porte création du conseil national de l'éthique, et permet le prélèvement sans le consentement de la famille si la vie du receveur est menacée.
- Arrêté N°30 du 2-10-2002 prévoit la liste des établissements autorisés à pratiquer le prélèvement et la greffe.

Encadrement juridique des greffes d'organes, de tissus et de cellules

- **Arrêté No 34 du 19/11/2002**, fixe les critères scientifiques permettant la constatation médicale et légale du décès en vue des prélèvements d'organes et de tissus.
- **Arrêté No 35 du 30/11/2002**, définit le modèle type de documents relatifs au constat de décès de la personne sujette au prélèvement et à l'autorisation de prélèvement.
- **Arrêté No 49 du 20/07/2009**, fixe les missions la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité national de greffe d'organe et de tissus.

La greffe d'organes en Algérie

Repose exclusivement sur
« le donneur vivant intrafamilial »
concerne le rein et le foie.

Développement des centres de greffes d'organes, de tissus et de cellules

- **Transplantation Rénale:** 11/14 centres de greffes
- **Transplantation hépatique:** 2/3 centres
CPMC d'Alger et EHU d'Oran
- **Greffe de Moelle:** 2/6 centres
CPMC d'Alger et EHU d'Oran
- **Greffe de Cornée:** 8/13 centres

Procréation Médicalement Assistée

Centres	Privés	Publics	Total
Alger	5	1	6
Oran	4		4
Constantine	1		1
Annaba	1		1
Mostaganem	1		1
Ghardaïa	1		1
Ouargla	1		1
Total	14	1	15

Quels sont les besoins en Algérie ?

Rein: 15700 malades dialysés en 2012

Incidence de 3500 nouveaux cas/an

Nécessité de greffer dans l'année 10% des IRC en dialyse
(normes OMS), soit 350 greffes/an

Foie: 15 greffes/million d'habitants/an.

soit 450 greffes/an.

Cornée: 1500 greffes/an.

Moelle osseuse: Seuls les adultes et les enfants de plus de 4 ans
sont pris en charge.

Bilan d'activité sur 5 ans en Algérie

GREFFES	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Rein	116	112	77	116	133	554
Foie	5	4	3	3	0	15
Cornée	484	543	313	81	600	2021
Moelle osseuse	147	135	140	196	270	888
TOTAL	752	794	533	396	1003	3478

The background is a solid blue color with a fine halftone dot pattern. At the top, there are several wavy, overlapping lines in shades of cyan and blue, creating a sense of movement or a horizon line.

Les actions envisagées et nos attentes

Actions en cours

- Création de l'Agence Nationale Algérienne des greffes d'organes de tissus et de cellules (décret signé en mars 2012)
- Mise en place prochainement de l'organisation de cette Agence qui va permettre
 - le développement du prélèvement sur patient en état de mort encéphalique et la répartition des greffons
 - la création de la liste nationale des demandeurs de greffes d'organes de tissus et de cellules
 - et la création d'un registre de suivi de donneurs d'organes

Actions en cours

- Création d'un laboratoire national de référence en immunologie
- Développer la greffe du poumon, du pancréas et du cœur
- Développer les moyens diagnostiques du rejet
- Mise en place de banques de tissus et de cellules

Nos attentes = Accompagnement par l'ABM

1. Appui technique à l'agence nationale des greffes d'organes , de tissus et de cellules, dans les procédures menant à la greffe, notamment dans :
 - la mise en place d'une banque de tissu
 - l'instauration d'une culture du don
 - la création d'un centre de greffe pédiatrique
 - Le système d'information en matière de greffe
 - La mise en place d'une démarche d'assurance qualité
2. Appui technique à la création et au développement d'une agence nationale pour la procréation médicalement assistée et la génétique humaine.

Partenariats entre Etablissements de Santé Français et Algériens

- En matière de Greffes, de PMA et de Génétique Humaine.
- En matière de recherche dans les mêmes domaines.

Formation

- Formation des formateurs
 - de la greffe (coordinateurs, préleveurs...)
 - de la PMA et de la génétique humaine.
- Formations complémentaires des spécialistes en transplantation et en PMA

Conclusions

- Il existe une volonté politique pour développer les greffes d'organes de tissus et de cellules.
- Des budgets spécifiques sont alloués à ces activités pour l'année 2012.
- Des centres de greffe pédiatrique sont envisagés.
- La PMA doit être mise en place dans les centres hospitaliers publics.

Espérance et objectif

- Nous espérons qu'une loi de Bioéthique sera votée au cours de la prochaine législature.
- Notre objectif est de satisfaire la demande de notre population en greffes d'organes, de tissus et de cellules.